



Pb réservation hotel suite annulation vol (grève contrôleur)

Par **christophe_78**, le **18/09/2010** à **18:47**

Bonjour,

Du fait des grèves des contrôleurs aériens du 7 septembre dernier, mon vol sur la compagnie Ryanair a été annulé via un mail reçu la veille à 16H00.

La compagnie me propose un vol sur le vol suivant le 9 septembre sans frais.

Mais j'avais retenu un hôtel pour le 7 septembre.

L'agence de voyage Internet me dit que l'annulation est faite trop tard et qu'il ne peut donc pas y avoir de remboursement.

Impossible de savoir qui peut m'indemniser, la compagnie aérienne, l'agence de voyage Internet et ma carte bancaire Mastercard se déclarent non concernées. Je trouve ça étonnant, ce n'est quand même pas de mon fait si le vol a été annulé quelques heures avant le décollage.

Qui est responsable ?

Merci

Bien cordialement

Christophe